

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

**DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE**

---

**Ville de ROSCOFF**

**Ravalement du bardage métallique du pignon Sud  
de la Salle polyvalente**

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

**PROCÉDURE ADAPTÉE**

**0 – RÈGLEMENT DE CONSULTATION**

# MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

---

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

*Maître de l'ouvrage*

VILLE DE ROSCOFF

*Objet du marché*

Ravalement du bardage métallique du pignon Sud de la salle polyvalente

*Remise des offres*

*Date limite de réception : 25 septembre 2015 à 12 heures*

# SOMMAIRE

	<b>Page</b>
Article 1 <sup>er</sup> - Objet de la consultation	4
Article 2 - Conditions de la consultation	4
Article 3 - Présentation des offres	5
3-1 - Solution de base	5
3-2 - Variantes	6
Article 4 - Examen des offres et négociation	6
Article 5 - Conditions d'envoi ou de remise de l'offre	7
Article 6 - Renseignements complémentaires	8

## **ARTICLE 1<sup>ER</sup> - OBJET DE LA CONSULTATION**

La consultation concerne le ravalement du bardage métallique du pignon sud de la salle polyvalente.

## **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2-1 - Définition de la procédure**

La présente consultation est lancée selon la procédure **adaptée** définie à l'article 28 I du Code des Marchés Publics (CMP).

### **2-2 - Décomposition en tranches et en lots**

Il est prévu une tranche ferme et un lot

### **2-3 - Nature de l'attributaire**

Le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique,
- soit avec des prestataires groupés solidaires.
- 

### **2-4 - Variantes**

Les variantes sont autorisées

### **2-5 - Délai de réalisation**

Le délai d'exécution est fixé dans l'acte d'engagement et peut être réduit.

### **2-6 - Modifications de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **2-9 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 90 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres

## **ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES**

Le dossier de consultation est remis à chaque candidat en un seul exemplaire.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage. Toutefois, ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

**Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.**

**Seul l'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s).**

### **3-1 - Solution de base**

#### **3-1-1- Documents fournis aux candidats**

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- L'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication,
- Le présent règlement,
- L'acte d'Engagement,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Le détail estimatif.
- Le Plan
- Les Photos

#### **3-1-2 - Composition de l'offre à remettre par les candidats**

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

**- Un projet de marché** comprenant :

↳ L'acte d'engagement : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du prestataire ;

En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifiée, le candidat doit compléter cet acte d'engagement qui sera accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement (ces demandes sont formulées dans l'annexe de l'acte d'engagement). Pour chacun des sous-traitants, le candidat devra joindre, en sus des renseignements exigés par l'article 114 1° du CMP :

↳ Le détail estimatif ou un devis.

### - Les documents explicatifs

Au projet de marché sera joint le mémoire justificatif et explicatif comportant le/les document(s) suivant(s) :

- ↳ Une notice précisant les dispositions projetées susceptibles d'avoir des conséquences sur la qualité de la prestation .

### 3-2 - Variantes

Les variantes sont autorisées.

## ARTICLE 4 - EXAMEN DES OFFRES ET NEGOCIATION

Après examen de l'ensemble des offres, le PA pourra engager des négociations avec le ou les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes. Au terme de ces négociations, le PA attribuera le marché au candidat dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.

Les critères d'attribution du marché seront hiérarchisés comme suit :

### **Critères d'attribution**

1 - Le délai (5 %).

2 - Le prix des prestations (60 %).

3- La valeur technique de l'offre (35%)

Références

Organisation du chantier

Valeur des peintures mises en œuvre

Etc...

Si le candidat a demandé de prendre en compte les capacités professionnelles, techniques ou financières d'un ou plusieurs sous-traitants au niveau de la candidature, il devra fournir le ou les demandes d'acceptation de ces derniers et d'agrément de leurs conditions de paiement dans l'enveloppe relative à l'offre. L'absence de ces documents entraînera le rejet de l'offre.

En application l'article 54 I du CMP, un droit de préférence sera attribué, à équivalence d'offres, à l'offre présentée par une société coopérative ouvrière de production, par un groupement de producteurs agricoles, par un artisan, une société coopérative d'artisans ou par un atelier protégé.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés à l'article du CMP son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le PA qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Lors de l'examen des offres, la commission se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

Le PA pourra à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

## **ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE**

**Les offres seront établies en euros,**

5-1 Par courrier

L'offre transmise sous pli cacheté portant l'adresse et mentions suivants :

«Ravalement du bardage métallique du pignon Sud de la salle polyvalente »

Mairie de Roscoff  
BP 69  
29682 - ROSCOFF CEDEX

**« NE PAS OUVRIR »**

devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessus ou remise contre récépissé à la Mairie de Roscoff.

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

5-2 Dématérialisé

L'offre pourra être remise sous forme dématérialisée sur le site megalisbretagne

<http://marches.e-megalisbretagne.org>

## **ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

Mairie de Roscoff

BP 69  
29682 - ROSCOFF CEDEX

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Les candidats devront impérativement avoir visité les chantiers afin de pouvoir soumissionner ils devront s'adresser au

Mairie de Roscoff  
Directeur des Services Techniques

(☎ 02 98 61 20 42 ou 02 98 24 43 00)